

CHARTRE TEYSALPI

Version du 5 décembre 2022



1. But

Teysalpi a pour but de favoriser et de stimuler la pratique du ski-alpinisme, la solidarité entre ses membres et de minimiser l'impact de cette pratique sur l'environnement.

2. Préambule

La présente charte a pour objectif de promouvoir au sein du club de ski-alpinisme Teysalpi un esprit sportif et associatif fondé sur le respect des personnes, des infrastructures, de l'environnement et des règles de vie qui encadrent la pratique du ski-alpinisme et du sport en général au sein de l'association.

Elle s'adresse ainsi tant aux membres, responsables et entraîneurs techniques, parents de jeunes membres qu'aux membres du comité, ainsi qu'à toute personne liée aux diverses activités du club.

Chaque membre, par son adhésion, s'engage à la respecter.

3. Dispositions générales :

Dans la pratique de son activité sportive ou associative au sein du club, chaque membre s'efforce d'adopter une attitude en adéquation avec les valeurs du sport et particulièrement du sport en montagne, à savoir notamment :

- a. Respecter toute personne ou entité liée à la pratique du ski-alpinisme, qu'elle soit membre du club ou non, notamment ses coéquipiers, les entraîneurs, les membres du comité mais aussi les concurrents, les bénévoles et les supporters, sans discrimination aucune ;
- b. Respecter des institutions sportives de ski-alpinisme, de leurs directives ainsi que des règlements de course ;
- c. Promouvoir le fair-play et les valeurs sportives à tous les niveaux, tant dans sa pratique qu'en dehors ;
- d. Porter secours à toute personne en difficulté dans l'exercice d'une activité sportive dans le terrain, membre ou non membre du club ;
- e. Respecter les infrastructures et le matériel mis à disposition tant par le club que par d'autres organisations lors de courses, de formations ou d'entraînements ;
- f. Respecter les directives des remontées mécaniques, des stations ou des régions quant à la pratique du ski-alpinisme, de jour comme de nuit ;
- g. Respecter et protéger le milieu naturel dans lequel il évolue ;

- h. Favoriser le covoiturage lorsque des déplacements sont nécessaires ;
- i. Refuser toute forme de dopage dans le cadre de la pratique du sport.
- j. Véhiculer en tout temps une image positive du club et de ses valeurs en portant nos couleurs avec fierté ;

4. Engagement des membres

Dans sa pratique du ski-alpinisme au sein du club, chaque membre s'engage notamment à :

- a. Résoudre tout litige par la discussion, la communication et le débat, en référant aux entraîneurs ou aux membres du comité si besoin ;
- b. Participer à la vie du club par une présence régulière aux activités du team ;
- c. S'engager comme bénévole aux différentes activités du club (organisation des courses Poya'ttack skimo et trail, piquetage/dépiquetage des parcours Movement, encadrement des entraînements, etc.) afin de marquer son esprit de solidarité et de permettre au club de proposer des activités qualitatives à moindre coût ;
- d. Informer au plus vite l'entraîneur ou le responsable de toute indisponibilité ou absence à un entraînement ou une activité qui aurait lieu sur inscription ;
- e. S'acquitter ponctuellement du montant de la cotisation indispensable à la vie du club.

5. Engagement des responsables et entraîneurs techniques

Les responsables et entraîneurs techniques s'engagent à :

- a. S'investir pleinement dans la formation, quel que soit l'âge ou la catégorie ;
- b. Veiller prioritairement et en tout temps à la santé et à la sécurité des membres ;
- c. Transmettre aux membres une éthique sportive conforme aux valeurs véhiculées par le club ;
- d. Prêter une oreille attentive aux doléances des membres et encourager la communication et le débat comme méthodes de résolution des litiges ;
- e. Communiquer et rapporter aux membres du comité toute question ou information nécessaires au bon fonctionnement général du club ;
- f. Tenir un discours positif et mesuré envers les membres, notamment les plus jeunes ;
- g. Respecter la ponctualité des entraînements et des compétitions et avertir au plus vite un membre du comité en cas d'indisponibilité ;

- h. Si nécessaire, sanctionner de manière juste et impartiale le mauvais comportement des membres et informer le comité de tout manquement grave aux principes et valeurs de cette charte.

6. Engagement des parents de jeunes membres

Chaque parent dont l'enfant participe à Teysalpi Kids s'engage à :

- a. Respecter l'autorité des entraîneurs à l'égard de son enfant, dans le respect des droits de ce dernier, dès sa prise en charge à l'intérieur des structures du club;
- b. Communiquer aux entraîneurs toute information importante ou utile relative à la santé et à la sécurité du jeune membre ;
- c. Respecter la ponctualité des convocations aux entraînements et aux courses ;
- d. Prévenir l'entraîneur en cas d'indisponibilité de son enfant pour un entraînement ou une course ;
- e. Respecter les choix de l'entraîneur dans l'exercice de ses fonctions sportives et éducatives ;
- f. Transmettre à son enfant les valeurs du fair-play et du respect ;
- g. S'investir tant que possible dans la pratique du sport de son enfant en l'encourageant et en assistant aux courses ;
- h. Assister tant que possible le club dans l'organisation des déplacements lors des courses ou entraînements ;
- i. S'engager comme bénévole aux différentes activités du club (organisation des courses Poya'ttack skimo et trail, piquetage/dépiquetage des parcours Movement, encadrement des entraînements, etc.) afin de marquer son esprit de solidarité et de permettre au club de proposer des activités qualitatives à moindre coût ;
- j. S'acquitter ponctuellement du montant de la cotisation, indispensable à la vie du club.

7. Engagement des membres du comité

Chaque membre du comité s'engage à :

- a. Promouvoir et encadrer le respect de la charte du club ;
- b. Assister autant que possible le club dans son développement afin de proposer aux membres le meilleur cadre possible pour la pratique du ski-alpinisme ;
- c. Adopter un comportement exemplaire à l'égard des membres, des entraîneurs, des parents, des supporters, des dirigeants d'autres organisations et des partenaires de la commune ou d'ailleurs ;

- d. Prêter une oreille attentive aux doléances des membres et encourager la communication et le débat comme méthodes de résolution des litiges ;
- e. Communiquer et rapporter aux membres toute question ou information nécessaire au bon fonctionnement général du club ;
- f. Porter une attention particulière à l'arrivée d'un nouveau membre en veillant à son accueil, en l'informant sur le programme ainsi que sur les principes et valeurs du club, afin qu'il se sente à l'aise et bien intégré rapidement.

Châtel-St-Denis – le 5 décembre 2022

Nicolas Demierre
Président



Fabien Murisier
Vice-président

